

## RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 OCTOBRE 2017

### PST

Dans le cadre du Programme Stratégique Transversal 2015-2018, approuvé par le Conseil communal en juin 2015, définissant ainsi les objectifs de notre Administration, des fiches actions ainsi qu'une première évaluation ont été réalisées. Celles-ci sont soumises au Conseil pour approbation.

### Travaux

Dans le cadre de travaux à réaliser à **l'école communale d'Ampsin**, un cahier des charges a été établi selon une répartition en 3 lots :

Lot 1 : acquisition d'un nouveau préau

Lot 2 : la toiture (côté primaire)

Lot 3 : la sécurité/prévention

Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 75.000,00 € TVAC.

Dans le cadre de travaux à réaliser à **l'école communale d'Ombret**, un cahier des charges a été établi selon une répartition en 4 lots :

Lot 1 : acquisition d'un nouveau préau

Lot 2 : menuiserie pour la nouvelle classe

Lot 3 : l'escalier d'accès de la cour de récréation à la nouvelle classe

Lot 4 : la sécurité/prévention

Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 75.000,00 € TVAC.

Dans le cadre de **travaux de rénovation** à réaliser dans les douches **du Hall omnisports**, la procédure et le cahier des charges ont été réalisés. Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 39.400,00 € TVAC.

Dans le cadre de travaux à réaliser à **l'école communale des Tilleuls**, un cahier des charges a été établi selon une répartition en 2 lots :

Lot 1 : acquisition d'un nouveau préau

Lot 2 : démolition de l'ancien préau

Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable pour un montant estimé à 38.229,30 € TVAC.

### **Acquisition tractopelle**

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau tractopelle pour le Service Travaux, la procédure et le cahier spécial des charges ont été réalisés. Il s'agit d'une procédure ouverte vu le montant estimé qui est de l'ordre de 112.500,00 € TVAC.

L'achat de cet outillage est motivé par le fait que le véhicule actuel (Komatsu) est vétuste, occasionne beaucoup de frais et manque de puissance. Cela implique la vente de ce dernier.

### **Octroi de subsides**

Depuis sa réintégration (établie le 23 novembre 2009) comme fête communale sur le domaine public, **la fête foraine de Jehay** aide en retour le Comité de gestion de la Salle du Tambour.

Ainsi, comme chaque année, il est proposé de reverser au Comité de gestion, les bénéfices de la fête foraine de la Pentecôte afin qu'ils soient utilisés dans l'intérêt général.

Le subside octroyé est fixé à 1.228,00 € dont il faut déduire le coût des déchets de 250,00 €. Ce qui permet le versement d'un subside de 978,00 €.

Suite à l'approbation des comptes et bilans de **l'Asbl de gestion du Stade de la Gravière** par l'Assemblée Générale du 18/9/17, le Conseil en est informé et peut liquider le solde du subside de fonctionnement pour 2017, fixé à 10.000,00 €

### **Taxes**

La taxe additionnelle sur le **précompte immobilier** et celle sur **l'impôt des personnes physiques** pour l'exercice 2018, n'ont pas été modifiées par rapport à 2017.

Il est demandé au conseil communal d'approuver la taxe communale sur **l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés par conteneurs à puces** pour l'exercice 2018.

Le règlement relatif aux déchets ménagers a été adapté pour tenir compte des tarifs et cotisations Intradel, inchangés cette année ainsi que de la diminution de taxe pour les incontinents de 20,00 € (au lieu de 12,00 €).

Suite à une décision de la Cour de cassation annulant l'enrôlement d'une taxe sur les imprimés publicitaires et en raison de l'absence dans notre règlement de distinction entre les écrits publicitaires adressés et non adressés, il est demandé au Conseil communal d'approuver la modification du règlement afin d'insérer cette distinction pour l'Exercice 2018.

## Urbanisme

Suite à une demande de permis d'urbanisme concernant la revalorisation du site de l'ancien magasin "Broze", on a constaté que le plan d'alignement existant devait être modifié.

Ce plan d'alignement est à l'origine de la création de la rue de la Paix devant relier la rue de l'Industrie à la chaussée Roosevelt. La largeur de voirie prévue était de 12m sur toute la longueur.

Le plan d'alignement a été presque entièrement réalisé sauf en ce qui concerne le tout dernier tronçon d'une longueur approximative de 58 mètres reliant la rue de la Paix à la chaussée Roosevelt.

Il a été convenu entre la Commune et les auteurs de projet de transformer la ruelle privée (faisant partie du plan d'alignement) reliant la rue de la Paix à la chaussée Roosevelt en piétonnier accessible aux zones de secours.

Ce piétonnier devra être versé dans le Domaine public de la Commune.

Une enquête publique a eu lieu **du 13 juin 2017 au 14 juillet 2017** et aucune remarque/ objection n'ont été formulées.

**L'avis du Collège provincial sollicité dans le cadre de la procédure ne nous est pas parvenu (60 jours de délais) et peut par conséquent être considéré comme favorable par défaut.**

**Le Conseil communal peut donc approuver la modification du plan d'alignement de la rue de la Paix.**

Dans le cadre de ce projet de revalorisation du site de l'ancien magasin "Broze", il a par ailleurs été convenu qu'en compensation de la largeur d'alignement "perdue" par la Commune, le parking existant à l'arrière du Broze serait aménagé par les auteurs de projet et rétrocédé au Domaine public.

Une enquête publique a été réalisée **du 13 juin 2017 au 14 juillet 2017** et aucune réclamation n'a été formulée.

**Le Conseil communal peut donc approuver la création d'une voirie piétonnière (rue de la Paix) et d'un parking** par incorporation dans le domaine public des parcelles précadastrées 1B496A et 1B496B après aménagement des dites parcelles par les actuels propriétaires.

## Curage égout rue de l'Industrie

Dans le cadre des travaux d'entretien de voirie, il fallait que le réseau d'égouttage soit opérationnel afin de procéder à la réfection de la rue de l'industrie.

Par ailleurs, les projets de constructions immobilières dans le centre d'Amay, auront un impact sur les rejets à l'égout public (eaux de ruissellement et vannes).

L'AIDE a donc été sollicitée pour la réalisation d'une endoscopie et a été confrontée directement à un égout obstrué par 40 cm de vase dans une portion.

En outre, suite à une intervention des pompiers le 10 septembre (au n°47 de la rue de l'industrie) pour une « odeur de gaz, RESA est également intervenu et a conclu à un problème d'égout.

Pour ces raisons, un curage devait être envisagé sans délai, pour permettre la reprise du travail de l'AIDE dans des conditions acceptables. Ces travaux ont dû être commandés au plus vite à l'approche de l'hiver.

Dans le cadre de ces travaux, un marché d'un montant de 5.875,00 € HTVA (7.108,75 € TVAC 21 %) a été conclu avec PINEUR Curage (offre économiquement la plus avantageuse). Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable.